CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E36893 **VALABLE JUSQU'AU** 17/06/2024

ÉDITÉ LE **26/04/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1965
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/07/2016
Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNECY

Siret : **344 196 787 00024**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 8400686
Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-130070
Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-130070
Situation fiscale et sociale : A jour au 17/04/2023

Raison sociale : **MUGNIER CHARPENTE**

98 RUE DES CHAMPS PLANS
ZA DES JOURDIES
74800 ST PIERRE EN FAUCIGNY

Téléphone : 04 50 07 97 97 **Fax :** 04 50 07 08 96
Portable :

Site Internet : ww.mugnier-charpente.fr
E-mail : a.guillot@mugnier-charpente.fr

Responsabilité légale :
LCJ FINANCES (820 628 360) / GUILLOT ANNE PRÉSIDENT / GUILLOT ANNE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 33 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	04/06/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE BELLEGARDE
188 ROUTE DE CROIX JEAN JACQUES
CS0013 - CHATILLON EN MICHAILLE
01204 VALSERHONE

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.